

HAUTES-ALPES

Juridictions interdépartementales : Joël Giraud saisit le rapporteur du texte

→ Après que le bâtonnier des Hautes-Alpes, Me Philippe Lecoyer, l'a alerté sur le principe de spécialisation interdépartementale des juridictions, Joël Giraud, député, a saisi le rapporteur du texte de réforme de la justice, Laëtitia Avia. Cette disposition, introduite par amendement, peut permettre de regrouper un type de contentieux dans le tribunal spécialisé d'un département limitrophe. "Exemple : les délits routiers des Hautes-Alpes auraient pu être jugés à Grenoble ou à Digne", prend pour exemple Joël Giraud.

Le député des Hautes-Alpes pointait également que cette proposition lui semblait « incompatible avec l'idéal de justice territoriale que notre majorité défend ». Après un échange tenu aux abords de l'hémicycle, mercredi soir, alors que le texte était en cours de discussion, le rapporteur du texte a indiqué par écrit qu'elle compléterait le dispositif par deux amendements, le premier évoquera les spécificités territoriales à considérer et le second les fera identifier par les chefs de juridiction. "Concrètement, cela signifie que les considérations territoriales entreront en ligne de compte et qu'elles seront évaluées localement", se réjouit le député.